

505 (n) 179 / 13

6821

(1942)

ARCHIVES

Relèvement du salaire des auxiliaires en 1942

(s) C.A. 9. 9.42 13 II ter

Relèvement du salaire des auxiliaires en 1942.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 9 septembre 1942

Révision en 1942 du salaire des auxiliaires.

QUESTION II ter - Compte rendu de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil dans sa séance du 5 août 1942 pour valoir jusqu'au 9 septembre 1942

Sténo (p.13)

M. LE PRESIDENT

Je vous avais indiqué, au cours de notre dernière réunion, que je comptais user notamment de la délégation exceptionnelle que vous me donniez pour régler la question de la révision des conditions de rémunération du personnel. De fait, un certain nombre de propositions ont été mises au point et ont reçu l'accord du Gouvernement. Les mesures ainsi approuvées comportent essentiellement :

.....
Enfin, en ce qui concerne le personnel auxiliaire, nous procémons actuellement à la révision d'un certain nombre de salaires locaux.

.....
Le Conseil prend acte de ce compte rendu.